



MAIRIE DE NANTERRE

24-AT-1259

**ARRETE n° 24-AT-1259
PROROGANT L'ARRETE
23-AT-1108**

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement et de la
circulation

**boulevard de Pesaro, rue
Salvador Allende et
boulevard Aimé Césaire
du 29/03/2024 au 03/05/2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-1108 en date du 22/12/2023,

Considérant que chantier plus que prévue

Votre correspondant :

ARRÊTE

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -PL/CN
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 23-AT-1108 du 22/12/2023, portant réglementation de la circulation boulevard de Pesaro, de l'avenue Pablo Picasso jusqu'à la rue Salvador Allende, du 143 au 140 rue Salvador Allende et boulevard Aimé Césaire coté Paris La Défense ARENA, du boulevard de Pesaro jusqu'à la rue des Coudraies, sont prorogées jusqu'au 03/05/2024.

Article 2 : Monsieur PEDALE (STPS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

NANTERRE, le 20 Février 2024
Le Maire de NANTERRE



Raphaël ADAM

DIFFUSION:

- . COMMISSARIAT DE POLICE
- . Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
- . Monsieur PEDALE (STPS)

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.